

MAIRIE DE THERVAY

39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2026-05-05

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BAILLY Emilie, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CORNU Emmanuelle, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, FERREIRA Emilie, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PELOT Jean-François

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 13/05/2026 (affichée le 13/05/2026).

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

CONSIDERANT que le comptable public a transmis à la collectivité une demande d'admission en non-valeur de créance éteinte - liste n° 7844260233 - pour un montant de 270.69, et une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables - liste 7844460733 - pour un montant de 1071.29 €, afférentes aux exercices 2006 à 2017,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de répondre favorablement à la demande du Comptable public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur :

- Des créances éteintes de la liste n° 7844260233
- Des créances irrécouvrables de la liste n°7844460733

et précisent que la dépense sera imputée sur le budget primitif 2026.

Pour copie conforme,

Le Maire,

